



Réf. Farde e-Assemblées : 2356091

**N° OJ : 101****Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2020**

**Objet :** Contrat de Quartier Durable Les Marolles - Opération 5.03 - "Appel à projets n° 2 pour la valorisation des espaces publics de proximité". - Conventions entre la Ville de Bruxelles, la Région de Bruxelles-Capitale et les différents porteurs de projet.

Le Conseil communal,

Considérant que l'opération 5.03 – « Appel à projets pour la valorisation des espaces publics de proximité », à mener par la Cellule Rénovation urbaine de la Ville de Bruxelles, figure au programme quadriennal de revitalisation du Contrat de Quartier Durable Les Marolles (CQD Les Marolles), adopté par le Conseil communal le 23 avril 2018 et par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale par notification à la Ville de Bruxelles en date du 11 juillet 2018 ;

Considérant que cette opération sera menée, en priorité, sur les espaces publics identifiés comme prioritaires dans le diagnostic du CQD Les Marolles, à savoir :

- les abords des ensembles de logements sociaux,
- les intérieurs d'îlots,
- les espaces délaissés et peu animés ;

Considérant que cette opération servira à soutenir des initiatives locales de petite échelle dans le périmètre du CQD Les Marolles, répondant aux objectifs suivants :

- créer des moments de rencontre et de convivialité dans le quartier pour tous les publics,
- favoriser de nouvelles formes d'appropriation et d'usage des espaces publics au profit des habitants,
- augmenter la participation et l'expression citoyenne, et par ce biais, les qualités d'usage des espaces publics,
- renforcer le sentiment d'appartenance au quartier et le respect des espaces publics ;

Vu sa décision du 2 mars 2020 adoptant le règlement de participation du deuxième « Appel à projets pour la valorisation des espaces publics de proximité » ;

Vu sa décision du 29 juin 2020 adoptant l'octroi et l'engagement des dépenses 2020 en faveur des projets portés par l'asbl BRAVVO et par l'asbl Centre d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale des Jeunes en difficulté (en abrégé CARS), désignés par le jury du 17 juin 2020 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article unique : Les conventions établies entre la Ville de Bruxelles, la Région de Bruxelles-Capitale et les différents porteurs de projet de l'opération 5.03 « Appel à projets n° 2 pour la valorisation des espaces publics de proximité », à mener dans le cadre du CQD Les Marolles, sont adoptées.

Annexes :

[Convention asbl BRAVVO \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention asbl CARS \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Guide Pratique des Actions - DRU \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[PV du jury de l'appel à projet \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)